



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018344-0005

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 10 décembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement
du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Saint-Avit-Les-Guespières,
Charonville et Vieuvicq



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement
du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
de Saint-Avit-Les-Guespières, Charonville et Vieuvicq**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1 et L.1617-4 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11218 du 10 juin 1969 modifié portant création d'un syndicat intercommunal entre les communes de Charonville et Saint-Avit-les-Guespières portant le nom de « regroupement pédagogique et ramassage scolaire » ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE :

article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2019, la trésorerie de rattachement du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Saint-Avit-Les-Guespières, Charonville et Vieuvicq est la trésorerie de Courville-sur-Eure.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **10 DÉC. 2018**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

